

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Rivière-Beaudette
tenue le 30 mars 2026, à 19 h 00, à la salle communautaire
située au 1010, chemin Ste-Claire, Rivière-Beaudette

Sont présents :	Patrick Bousez	Maire
	Maylina Sévigny	Conseillère
	Milissa Major	Conseillère
	David Desrochers	Conseiller
	Daniel Laflèche	Conseiller
	Julie Cyr	Conseillère
	Ghyslain Maheu	Conseiller
	Nancy Carles	Secrétaire-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

2026-03-84 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 02 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette, M^{me} Nancy Carles fait fonction de secrétaire.

2026-03-85 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de la conseillère M^{me} Julie Cyr, appuyé par la conseillère M^{me} Maylina Sévigny, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2026-03-86 – OCTROI DU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PERGOLA EN BOIS;

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une pergola en bois;

CONSIDÉRANT les offres de services professionnels reçues en architecture;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée;

CONSIDÉRANT que la proposition retenue est la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention d'un montant de 100 000 \$ pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que cette subvention doit être utilisée au cours de l'année financière en cours;

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyé par le conseiller M. David Desrochers, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'octroyer le mandat de services professionnels en architecture pour la conception et l'accompagnement du projet de construction d'une pergola en bois à Zaraté + Lavigne Architectes Inc. pour un montant de 53 923.00 \$, avant taxes.

Que ce mandat s'inscrit dans le cadre du projet financé par la subvention de 100 000 \$; de s'assurer que les travaux et dépenses admissibles soient réalisés à l'intérieur de l'année financière en cours afin de respecter les conditions de ladite subvention;

SOUSSIONNAIRE	MONTANT INCLUANT LES TAXES
Zaraté + Lavigne Architectes Inc.	53 923,28 \$
Domus Architecture Inc.	90 082,91 \$
Rose Architecture	97 326.34 \$
Prisme Architecture Inc.	122 373.64 \$

2026-03-87 - OCTROI DU MANDAT DE SERVICE PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette a demandé des soumissions pour des services professionnels en architecture de paysage pour le réaménagement du parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de NIPPAYSAGE Inc. reflète le mieux le concept et la vision d'aménagement souhaités pour le parc du centre multifonctionnel;

Sur la proposition de la conseillère M^{me} Julie Cyr, appuyé par le conseiller M. Ghyslain Maheu, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'octroyer le contrat à NIPPAYSAGE Inc. pour un montant de 27 708,98 \$, taxes incluses;

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TAXES INCLUSES)
Rousseau Lefebvre Inc.	22 995.00 \$
NIPPAYSAGE Inc.	27 708.98
Turquoise Design Inc.	39 160.49 \$

2026-03-88 - AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN MODULE DE MEMBRANE ET LE REMPLACEMENT D'UN DÉGRILLEUR À LA STATION POINTE LALONDE;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont requis à la station Pointe Lalonde, incluant l'achat d'un module de membrane et le remplacement d'un dégrilleur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une facture de H2O Innovation pour la fourniture du matériel et les services associés, soit :

DESCRIPTION	QUANTITÉ	MONTANT	TAXES	TOTAL
Module de membrane	1	41 300.00 \$	6 195.00 \$	47 495.00 \$
Dégrilleur	1	11 000.00 \$	1 650.00 \$	12 650.00 \$


CONSIDÉRANT QUE le montant total combiné s'élève à 60 145,00 \$, taxes incluses;

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyé par la conseillère M^{me} Julie Cyr, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser une dépense totale de 60 145,00 \$, taxes incluses, pour l'achat du module de membrane, le remplacement du dégrilleur et les services associés auprès de H2O Innovation;

2026-03-89 – PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-03-90- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de la conseillère M^{me} Maylina Sévigny, appuyé par la conseillère M^{me} Milissa Major, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 12.


M^{me} Nancy Carles
Secrétaire-trésorière


M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal